

Conditions Générale de Vente des Séjours et règlement intérieur du Mas de la Grenouillère

Généralités:

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par l'Hôtel Mas de la Grenouillère avec ses clients, particuliers et professionnels des voyages.

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante du contrat de vente.

Le fait de communiquer un numéro de carte de paiement ou d'envoyer un chèque d'arrhes implique la pleine acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente de notre établissement.

Capacités

Tout client du « Mas de la Grenouillère » reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de ventes présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Tout client du « Mas de la Grenouillère » reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente. La prise de réservation entraîne son entière adhésion aux conditions générales de vente du « Mas de la Grenouillère » et son acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Mode de paiement

Le Mas de la Grenouillère n'accepte que les cartes de paiements des réseaux, Carte Bleue, Visa, Master Card.

Les chèques vacances sont acceptés accompagnés d'un document d'identité du titulaire du chèque ANCV. Les chèques Bancaires sont acceptés, accompagnés de deux documents d'identité du titulaire du chéquier. Les espèces sont acceptées.

Conditions de réservation

Toute réservation doit donner lieu à un versement d'un acompte à titre de garantie (montant d'une première nuitée au minimum, pour une chambre confort 95 euros, pour une chambre confort nature 105 euros, pour une chambre Triple 145 euros et pour une chambre quadruple 165 euros), soit versement par chèque, soit par virement bancaire ou soit par la transmission du numéro d'une carte de paiement.

La Somme versée au titre de l'acompte sera déduite de votre facture finale.

Pour garantir la réservation un numéro de Carte de paiement des réseaux, Carte Bleue, Visa, Master Card avec sa date d'expiration et les trois derniers chiffres au dos de la carte est demandé. Le montant d'une première nuitée peut faire l'objet d'une pré-autorisation sur la carte de paiement lors de la réservation.

Pour les réservations par chèque, un chèque vous sera demandé, le montant sera de 30% du total du séjour. Ce chèque pourra être débité dès sa réception.

Pour toute réservation effectuée sur internet, nous vous demanderons votre numéro de Carte de paiement Visa, Carte Bleue, MasterCard, et date de validité ainsi que les trois derniers chiffres au dos à titre de garantie. Votre règlement s'effectuera sur place au cours de votre séjour. En cas d'annulation se reporter sur les conditions d'annulations.

Dans notre Hôtel, les moyens de paiement acceptés sont outre les espèces, les cartes de paiement, visa et Mastercard, les chèques vacances, les chèques bancaires sur présentation de deux documents d'identité.

Les différentes représentations du Mas de la Grenouillère sur les différents sites internet, www.camargue.fr, www.saintesmaries.com, www.hotel-la-grenouillere.fr donnent un aperçu aussi fidèle de la réalité que possible. Toutefois, certaines variations peuvent intervenir, sans que celles-ci puissent donner lieu à une réclamation, dès lors que la ladite variation ne porte pas sur une qualité substantielle de la prestation proposée.

Conditions d'Annulation

Conformément aux règles régissant le versement d'acomptes pour la réservation d'un séjour hôtelier ou résidentiel, toute annulation, pour quelque motif invoqué, sera soumis au barème ci-dessous :

- Délai d'annulation **10 jours avant le début du séjour**: l'acompte sera conservé.
- Annulation **plus de 10 jours** avant la date du séjour : Remboursement de l'acompte
- **Annulation plus de 30 jours** avant séjour: remboursement de l'acompte
- **En cas de non présentation du client, d'annulation le jour d'arrivée le montant total du séjour sera dû.**

Horaires d'arrivée et de départ

Nos chambres doivent être libérées à 11 heures, au plus tard, le jour du départ, les chambres seront disponibles à partir de 15h le jour de l'arrivée.

Réclamations

Toutes réclamations doit être adressée au Mas de la Grenouillère par lettre recommandée dans les 30 jours suivant la fin du séjour faisant l'objet de la réclamation.

Affichage des prix :

Tous les prix sont affichés en Euros. La TVA est toujours comprise. Les tarifs faisant l'objet de règles particulières, tels que les suppléments en chambres individuelles et les réductions enfants, vous sont fournis à titre indicatif. Nous vous informerons avant confirmation de votre réservation de toutes modifications.

Responsabilité du réservataire

La responsabilité du réservataire pourra être mise en œuvre conformément aux règles du droit commun. Toutefois, il est expressément convenu que le réservataire demeure solidairement responsable envers Le Mas de la Grenouillère des dommages de toute nature causés par l'occupant effectif aux chambres louées ainsi que les troubles de nature causés par le locataire effectif de la jouissance paisible des autres occupants de l'Hôtel Mas de la Grenouillère, il est aussi expressément convenu que le réservataire demeure solidairement responsable envers le Mas de la Grenouillère de tout impayé de l'occupant effectif.

Responsabilité de l'occupant

La responsabilité civile du locataire pourra être mise en œuvre conformément aux règles de droit commun. Il est toutefois expressément convenu que le client pourra voir sa responsabilité engagée pour tout dommage causé aux chambres louées qu'il est réputé avoir reçu en bon état, à charge pour lui de les rendre dans un état comparable.

Il est également convenu que le client pourra également engager sa responsabilité pour l'ensemble des troubles de jouissance causés à d'autres occupants de l'Hotel Mas de la Grenouillère de son fait.

Délogement

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de sa volonté, Le Mas de la Grenouillère ne serait pas en mesure d'assurer la réservation prise, il fera ses meilleurs efforts pour vous reloger à ses frais dans un hôtel de catégorie au moins équivalente situé à proximité.

Interdiction de fumer

Nous rappelons à notre aimable clientèle, que conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, les parties communes de l'hôtel sont strictement non-fumeur. Afin d'offrir à l'ensemble de nos hôtes un maximum de confort, il est également interdit de fumer dans les chambres. En cas de non-respect de ce point du règlement intérieur, une somme forfaitaire de 50€ sera facturée pour le nettoyage et la désodorisation de la chambre.

Il est possible de fumer sur les terrasses extérieures. Les mégots devront être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.

Animaux domestiques

Les chiens et chats sont admis dans les chambres et les terrasses. En dehors des chambres, ils doivent être tenus en laisse, sous la responsabilité de leur maître.

Le fait de séjourner avec un animal implique la facturation d'un supplément de 5euros par jour et par animal. (Pour le confort de tous les déjections des animaux sont strictement interdites sur les pelouses)

Boissons et nourriture dans les chambres

Il est interdit, pour des raisons d'hygiène, d'amener dans les chambres de la nourriture ou des boissons en provenance de l'extérieur.

Départ Anticipé

Dans le cas d'un départ anticipé, tout séjour commencé sera intégralement facturé et dû sur la totalité du séjour initialement réservé.

Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Les parties s'engagent toutefois à faire leurs meilleurs efforts pour atteindre un règlement amiable.

Dispositions finales

Le fait pour Le Mas de la Grenouillère de ne pas se prévaloir de l'une des clauses des présentes conditions générales ne saurait valoir renonciation pour l'avenir au bénéfice de la clause. Dans l'hypothèse où l'une des clauses serait déclarée nulle, elle sera déclarée non écrite sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, à moins qu'elle ne soit essentielle et déterminante, les parties s'efforçant de lui substituer une clause valable ayant une signification similaire. En cas de force majeure, et ce compris l'interruption des moyens de télécommunication, l'Hôtel sera délié de ses obligations et les prestations inexécutées feront l'objet, en cas de prépaiement en ligne d'un remboursement à l'exclusion du versement de tous dommages et intérêts.